

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

**N°23.01.07**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 31 janvier

Présents	26
Pouvoirs	7

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

**POUVOIRS** : Pierre MARROC à Richard MALLIÉ, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Julien ESTERINI à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Sophie SURACE.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

**OBJET :**  
**CESSION D'UNE**  
**PARTIE DE LA**  
**PARCELLE**  
**COMMUNALE**  
**CADASTREE SECTION**  
**BH N°106, D'UNE**  
**SUPERFICIE**  
**D'ENVIRON 303 M<sup>2</sup> AU**  
**PROFIT DE MADAME**  
**PARRA ISABELLE**

La délibération n°23.01.05 en date du 6 février 2023 a constaté la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée section BH n°106, d'une emprise d'environ 303 m<sup>2</sup>, et prononcé son déclassement du Domaine Public, ainsi que son intégration dans le domaine privé de la Commune.

L'emprise concernée a été aménagée par les consorts PARRA, propriétaires successifs de lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier adjacent cadastré section BH n°328 ; et notamment de la jouissance exclusive de la partie du terrain d'assiette de la copropriété attenante à l'emprise. Les consorts PARRA ont réalisé sur cette emprise un accès motorisé à un garage, ainsi qu'une aire de stationnement et un jardin d'agrément.

Par courrier reçu en date du 28 avril 2022, Madame PARRA Isabelle, a sollicité la Commune afin de régulariser cette situation en procédant à l'acquisition de l'emprise précitée à titre de bien propre.

Celle-ci est située en zone Naturelle (N) au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

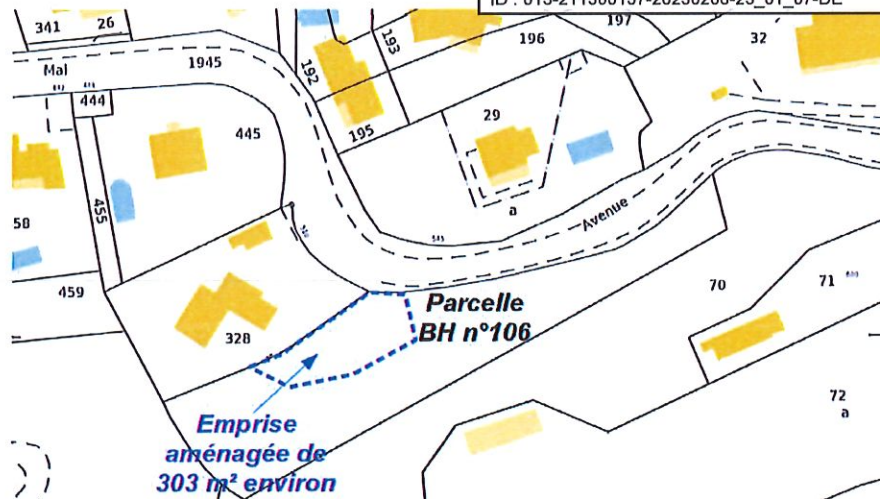
ID : 013-211300157-20230206-23\_01\_07-DE

EXTRAIT DU  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

S<sup>2</sup>LOW

Délimitation de l'emprise c  
d'acquisition formulé

Envoyé en préfecture le 09/02/2023  
Reçu en préfecture le 09/02/2023  
Publié le *me PARRA*  
ID : 013-211300157-20230206-23\_01\_07-DE



Par courrier en date du 16 décembre 2022, la Commune a proposé à Madame PARRA Isabelle d'acquérir ladite emprise au prix fixé par les Domaines en date du 6 décembre 2022, à savoir au prix de 4 600 euros.

Les frais notariés et de bornage seront entièrement à la charge de l'acquéreur.

Par courrier reçu en date du 30 décembre 2022, Madame PARRA Isabelle a accepté la proposition de la Commune.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession, au bénéfice de Madame PARRA Isabelle d'une partie de la parcelle communale cadastrée section BH n°106, pour une superficie d'environ 303 m<sup>2</sup>, au prix de 4 600 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession correspondant, ainsi que tous les documents y afférents.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,  
**A l'Unanimité,**

**APPROUVE** la cession, au bénéfice de Madame PARRA Isabelle et au prix de 4 600 euros, d'une partie de la parcelle communale cadastrée section BH n°106, pour une superficie d'environ 303 m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession correspondant, ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Richard MALLIE,  
Maire.